

Appel des motions présentées par M. Upinsky. Au cours de la journée du vendredi, il a été fait appel à tous les participants pour qu'ils présentent, par écrit, leurs projets de motion. Toutes celles qui ont été soumises, ont été présentées le samedi en fin de matinée. Lors de cette présentation contradictoire, il a été demandé à tous les participants de formuler par écrit les observations éventuelles.

Motions présentées

1^{re} MOTION

Protéger davantage le Linceul par des mesures de conservation

Des mesures de conservation appropriées, qui semblent meilleures que celles actuelles, ont été proposées au cours du présent Symposium, notamment conservation à plat, sous blindage de verre incassable, en atmosphère contrôlée, etc. Il convient d'y réfléchir.

Ces mesures faciliteraient les présentations à la vénération des fidèles, ou ostensions, et faciliteraient aussi les examens scientifiques.

Il est demandé aux autorités qui ont la garde du Linceul de prendre avis d'une Commission d'experts spécialement désignés pour cette question. Il est demandé aussi, dans le cas d'un transfert du Linceul sur un support autre que la toile de Hollande, que l'envers du Linceul soit à cette occasion particulièrement examiné dans les conditions qui sont établies dans la motion n° 2 ci-après.

Vous notez au fur et à mesure les questions qui peuvent se présenter.

2^e MOTION

Connaître davantage le Linceul pour l'expérimentation scientifique et la recherche historique

Le Linceul de Turin est un objet archéologique précieux et fragile. Il est unique au monde car nul autre objet ne présente une image ayant la nature de celle qu'il porte. Il est mystérieux car on n'explique pas d'une manière certaine la formation de cette image. Il est aussi mystérieux car son suivi au cours des siècles n'est pas toujours assuré.

Cependant les connaissances déjà acquises sur de multiples points amènent à la conviction que le Linceul est bien le drap dans lequel le Christ a été enseveli et sur lequel Il nous a laissé son image de crucifié.

Pour être de plus en plus éclairé sur cette conviction, il faut continuer à expérimenter scientifiquement et il faut poursuivre la recherche historique. C'est aussi une nécessité vis-à-vis de l'opinion publique qui doit être loyalement informée. Quand on est devant un signe, on doit essayer de le comprendre.

L'expérimentation scientifique – en dehors de celle faite sur des objets de simulation – nécessite d'entreprendre des opérations sur le Linceul lui-même. Il est indispensable que ces opérations soient menées de manière à ne pas modifier l'intégrité du Linceul ; les prélèvements destructifs doivent être absolument exceptionnels.

Il est demandé aux autorités qui ont la garde du Linceul de consentir à l'expérimentation scientifique, sous réserve que les organismes ou unions de chercheurs qui en feront la demande présentent publiquement leurs projets et motivations, et s'engagent à opérer dans les conditions établies par les protocoles internationaux couramment en vigueur.

Il est demandé aux mêmes autorités de consentir à l'examen de l'échantillon restant de 1988 par tout organisme ou union de chercheurs se conformant aux conditions précitées.

3^e MOTION

Constaté que l'opération de datation de 1988 est entachée de telles anomalies qu'elle n'est pas crédible

La publication dans la Revue *Nature* (février 1989, 4 pages, 611/614) d'un exposé sur les opérations de datation du Linceul de Turin n'est en rien le rapport d'analyse que la communauté scientifique internationale attendait et qu'elle attend encore. Il est inconcevable que pour un objet religieux et archéologique ayant cette renommée mondiale, toute expérimentation accomplie pour le mieux connaître ne soit pas assortie des explications et des détails permettant d'apprécier pleinement la valeur des mesures effectuées et des conclusions à en tirer. Ce manque de transparence est contraire à l'esprit scientifique.

Les anomalies constatées et commentées dans divers Congrès et Revues concernent d'abord l'insuffisance de l'expertise du tissu, les incohérences de l'échantillonnage, l'absence d'un procès-verbal des opérations de prélèvement. – Si un échantillon n'est pas représentatif de l'objet, les examens ultérieurs sont sans signification. – Viennent ensuite les critiques sur les graves déficiences méthodologiques et sur la validité des interprétations statistiques des données des laboratoires. Viennent en plus les critiques sur les conditions d'application au tissu en cause de la méthode de datation par détermination au radio-carbone.

Transposé dans le domaine d'autres disciplines (vérification d'un médicament, innocuité d'un additif alimentaire ou d'un cosmétique, convenance d'un produit à l'égard de l'environnement, etc.), un examen effectué dans les conditions de celui de l'opération de 1988 ne serait pas pris en compte. Il faut donc constater que cette opération n'est pas crédible, pas plus que sa conclusion affirmant que le tissu est d'âge médiéval. Il est très regrettable que ce découpage du Linceul se solde actuellement par un coup pour rien.

4^e MOTION

(Texte lu en anglais : traduction en français incomplète)

Toutes les données sur la datation en C 14 sur le Linceul sont publiées complètement. Ce document doit être évalué par une pratique neutre.

5^e MOTION

[Non encore rédigée] Elle concerne simplement la demande de recherche génétique sur le sang du Linceul. Donc une analyse génétique.

6^e MOTION

Le Symposium Scientifique International de Rome rappelle que le Comité Scientifique qui avait préparé le Symposium Scientifique International de Paris en 1989, avait demandé alors officiellement la reprise des procédures de datation au carbone 14 de cette pièce archéologique selon des protocoles contrôlés.

Près de quatre ans plus tard, le Symposium Scientifique International de Rome, prenant acte des nombreuses anomalies non élucidées qu'entâchent la datation de 1988, renouvelle son appel à la reprise des tests de dosage au radiocarbone selon des procédures contraignantes et internationalement contrôlées.

Dans ce but le Symposium Scientifique International de Rome appelle à la constitution d'une Commission Scientifique Internationale de Datation Interdisciplinaire. À cette fin, il charge les organisateurs du Symposium de Rome de réunir un secrétariat permanent pour constituer cette Commission Scientifique Internationale de Datation.

Dans ce but également, le Symposium Scientifique International de Rome s'adresse au Saint-Siège, propriétaire de cette pièce archéologique, en la personne de Mgr Saldarini, custode du Linceul, pour lui demander la récupération de la partie du prélèvement effectué le 21 avril 1988 sur le Linceul, et non utilisée par les laboratoires d'Oxford, de Tucson et de Zurich, partie dénommée « Réserve » dans les rapports officiels.

7^e MOTION

Le Symposium Scientifique International de Rome prenant acte des difficultés préoccupantes soulevées par la conservation du Linceul de Turin, pièce archéologique unique au monde, impliquant nombre de disciplines scientifiques (physique, chimie, biologie, cellulose, sang, pollens, techniques du textile, etc.), appelle à la constitution d'une Commission Scientifique Internationale interdisciplinaire chargée d'étudier les conditions de la conservation de cet objet.

À cette occasion, le Symposium demande au Saint-Siège – propriétaire de cette pièce archéologique – en la personne de Mgr Saldarini, custode du Linceul, de proposer conformément aux termes de sa propre demande d'une « union étroite » avec la Communauté Scientifique Internationale, aux organisateurs du Symposium de Rome la constitution d'une structure officielle susceptible de répondre à cet objectif.

8^e MOTION

Le Symposium Scientifique International de Rome mandate les organisateurs du Symposium pour demander à Mgr Saldarini, custode du Linceul, de bien vouloir communiquer à la Communauté Scientifique Internationale les missions confiées aux spécialistes du textile conviés à l'ostension privée du 7 septembre 1992, ainsi que le rapport de leurs conclusions.

9^e MOTION

Le Symposium Scientifique International de Rome, à la clôture de ses travaux, constate que le seul statut scientifique du Linceul de Turin compatible avec l'état actuel des recherches scientifiques effectuées sur cet objet est celui de l'authentique Linceul ayant enveloppé le cadavre de Jésus de Nazareth, personnage historique mort crucifié vers l'an 30 de notre ère.

Demeurent deux inconnues :

- 1) le processus de formation de l'image-empreinte figurant sur cette pièce archéologique,
- 2) le processus de séparation du corps et du linge.

10^e MOTION

Le Symposium Scientifique International de Rome, compte tenu du statut scientifique de cette pièce archéologique (vu précédemment), renouvelle son appel au Saint-Siège – propriétaire de cette pièce archéologique – pour l'organisation d'une ostension-exposition scientifique internationale à l'occasion du centenaire scientifique de cet objet le 28 mai 1998, en vue de la reconnaissance de l'authenticité scientifique de cet objet.

Les organisateurs du Symposium de Rome devront être chargés des contacts officiels nécessaires à ce projet avec les organisations religieuses compétentes.

11^e MOTION

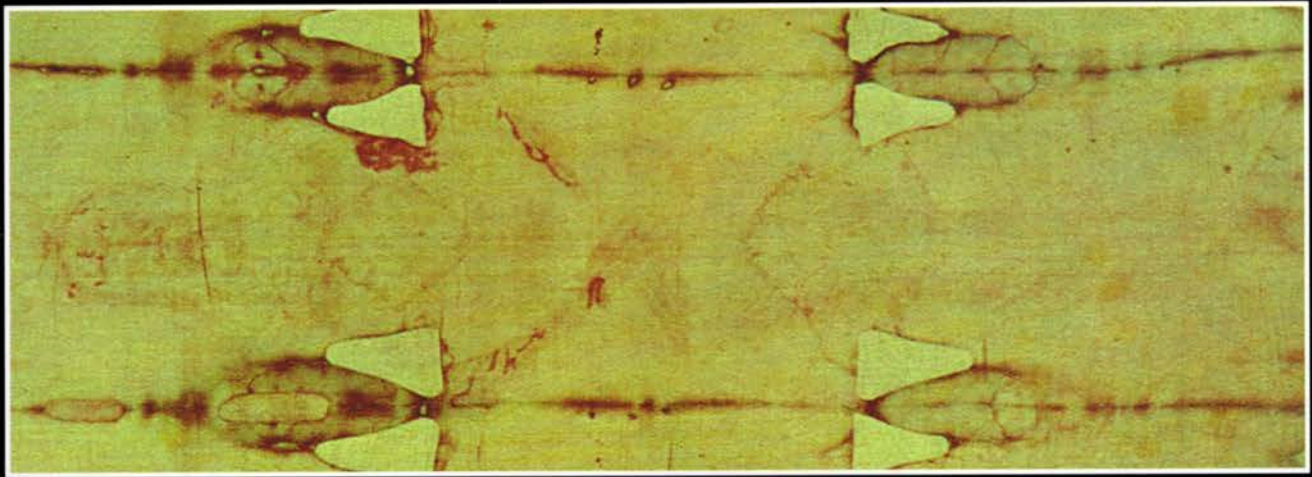
Le Symposium Scientifique International de Rome, prenant acte du statut scientifique du Linceul de Turin, pièce archéologique unique au monde, et de sa valeur historique ainsi que culturelle inestimable pour l'humanité, appelle les organisations internationales compétentes (UNESCO) à la reconnaître comme faisant partie du patrimoine de l'humanité.

Je vous ai lu l'ensemble des motions que nous avons reçues. Nous demandons simplement de rassembler les questions qui peuvent se poser.

*
**

Plusieurs de ces motions ont recueilli de vifs applaudissements. Aucune observation écrite ne leur a été opposée au cours de leur présentation pendant la séance de clôture.

L'IDENTIFICATION SCIENTIFIQUE de l'HOMME du LINCEUL JÉSUS de NAZARETH



ACTES DU SYMPOSIUM SCIENTIFIQUE INTERNATIONAL
ROME 1993

publiés sous la direction de A. A. UPINSKY

par le

Centre International d'Études sur le Linceul de Turin

François-Xavier de Guibert